

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article541>



La scolarisation des jeunes sourds de la maternelle au lycée

- Apports sur les troubles - Troubles sensori-moteurs - Troubles auditifs -



Date de mise en ligne : vendredi 9 avril 2021

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

[La circulaire n°2017-011 du 3 février 2017](#), élaborée avec les représentants des associations de parents d'enfants sourds, fixe les différentes modalités de scolarisation des jeunes sourds ou malentendants. La continuité de leur parcours scolaire est garantie par [la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances](#), la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

<https://www.education.gouv.fr/scolarisation-des-jeunes-sourds-ou-malentendants-89501>